BLOIS CHEVERNY
CHAMBORD
CHAUMONT SUR LOIRE

RÈGLEMENT DE LA FÊTE DU VÉLO

L'association de l'office de Tourisme Blois-Chambord Val de Loire
est organisatrice de la Fête du Vélo.

PRINCIPE DE L'ÉVÉNEMENT :

Déroulé pour le participant :

Le participant doit arriver sur le lieu de départ entre 9h et 11h maximum.
A son arrivée, le participant doit s'acquitter du droit d'entrée pour valider son inscription à la Fête du Vélo. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. L'inscription reste obligatoire pour tous.
Un ticket d'entrée numéroté, un bracelet et un carnet de balade lui seront remis :

- **Le ticket d'entrée** permet d'accéder à la tombola qui sera organisée lors de la pause déjeuner.
- **Le bracelet** doit être porté durant toute la journée pour pouvoir participer aux animations mises en place.
- **Le carnet de balade** contient une carte du parcours et la liste des animations.

Des horaires sont prévus pour chaque animation, le participant se doit de les respecter pour pouvoir en bénéficier, et pour bénéficier de la sécurité mise en place sur le parcours. Matin : 9h-13h et après-midi : 14h-16h30.

Chaque participant doit venir avec son équipement (vélo, casque, gourde, etc.). Nous ne garantissons pas la disponibilité de ces équipements sur place.

Article 1 :

Équipements obligatoires
Chaque participant doit porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle, y compris les adultes pour cette manifestation. Le casque doit être correctement attaché. Nous déclinons toute responsabilité en cas de manquement à cette règle.

Le cycle de chaque participant doit également respecter les normes de sécurité et être conforme au code de la route. Détails sur https://www.securite-routiere.gouv.fr/

Article 2 :

Respect des règles de sécurité
Pour permettre d'apprécier au mieux la journée et découvrir toutes les surprises du parcours, **des signaleurs bénévoles sont postés aux intersections afin de faciliter la circulation pendant les horaires des activités uniquement.** Toutefois **les routes ne sont pas fermées à la circulation** notamment des riverains, nous demandons de respecter le code de la route et de rester vigilants surtout en présence d'enfants.

Il est conseillé de ne pas rouler en groupe trop important ni de rouler de front. En traversant les différents sites qui sont exceptionnellement ouverts, nous demandons à chaque participant de respecter la quiétude et la propreté des lieux.

Article 3 :

Conditions de participation
L'accès à l'événement est soumis au paiement d'un billet d'entrée tarifé 5€ pour les adultes et enfants de plus de 12 ans. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Un ticket d'entrée, un bracelet et un carnet de balade sont remis à chaque participant.
Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte responsable.
Le paiement de l'inscription à la Fête du Vélo signifie que chaque participant a pris connaissance des consignes de sécurité et du présent règlement et qu'il les accepte sans réserves.

Article 4 :

Divers
Le repas n'est pas compris dans le tarif du billet d'entrée. Un service de restauration payant sera présent sur le lieu de la pause déjeuner.

La plupart des animations sont gratuites, certaines sont payantes. Les animations sont soumises à des horaires et impliquent la responsabilité du participant (canoë, cheval, etc.).

Merci de respecter l'environnement et les lieux de passage. Ne pas jeter de déchets ni de mégots. Ne pas détériorer les lieux. Rappel : Le fait de jeter un mégot dans la nature pollue l'environnement, est un danger pour la faune et la flore locale, et peut provoquer des incendies.

Article 5 :

Tombola

Chaque participant doit acheter un ticket d'entrée pour participer à la loterie. Les résultats seront annoncés lors de la pause méridienne entre 13h et 14h. La présence des participants est obligatoire pour recevoir leur lot.